



Changement de statut d'un diplomate

Par **Damnlong**, le **23/04/2013 à 15:29**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si un diplomate pouvait changer de statut. si c'est le cas, quelles sont les modalités de changement d'un statut d'un diplomate ainsi que les membres de sa famille?rn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **23/04/2013 à 18:34**

bjr,rnc'est l'état qui emploie cette personne qui lui octroie le statut diplomatique.rnen france ce statut est régi par l'arrêté du 6 mars 1969.rnles membres de la famille d'un diplomate en poste à l'étranger bénéficie à l'étranger d'une certaine immunité et privilèges.rnil faut consulter les conventions de vienne sur ce sujet de 1961.rncdt